

FICHE TECHNIQUE : ***Les principes du raisonnement à l'E.N.A. : réflexions sur le plan en deux parties***

*« Notre propos n'est pas d'indiquer qu'il existerait une sorte de modèle absolu dans lequel il faut se fondre pour pouvoir réussir aux concours d'entrée. (...) Reste néanmoins que la manière de présenter, la façon d'organiser un plan, la méthode d'exposition, constituent des éléments que les jurys, à juste titre, sanctionnent »
(R.-F. LE BRIS, directeur de l'ENA, Sujets et meilleurs copies du concours 1998, ENA, 1999).*

Remarques préalables :

- **Rhétorique & raisonnement :**

« Raisonner », c'est à la fois se servir de sa raison pour connaître et juger, passer d'un jugement à un autre de façon articulée pour aboutir à une conclusion, et amener quelqu'un à une attitude raisonnable (ex : raisonner un malade). Or, ces trois sens semblent assez pertinents concernant l'Administration et la rhétorique qui lui est propre. « Les formes policées du classicisme discursif de la haute fonction publique, fondées sur l'assurance tranquille des évidences bien ordonnées » (P. Maclouf, « *Nouvelle rhétorique* » et *raison étatique*, in *Année sociologique* n°44, 1994) montrent de plus qu'à tout raisonnement correspond des « principes », permettant d'organiser les arguments, et que l'Administration n'y échappe pas : le plan en deux parties en est un exemple.

- **L'énarchie : une domination de type « rationnel-légal »**

Le développement des Etats modernes a fait apparaître deux catégories particulières de professionnels, les hommes politiques et les hauts fonctionnaires. Ces hommes, dont les catégories se recoupent de plus en plus (P. Birnbaum), monopolisent peu à peu des fonctions qui étaient autrefois détenues par d'autres catégories sociales (aristocratie, clergé) moins spécialisées et symbolisent le nouvel « élitisme ». Ce phénomène a surtout été souligné par Max WEBER qui en a même fait la marque de la domination dite « rationnelle-légale » (distincte des dominations légitimes de types traditionnel ou charismatique pour M. Weber), fruit du processus de rationalisation des sociétés occidentales. Le type pur de la domination légale est ainsi la direction administrative, assurée par des fonctionnaires individuels, et caractérisée par trois traits principaux : nivellement, ploutocratisation & impersonnalité.

La spécificité française tient à la socialisation pré-professionnelle de ces hauts fonctionnaires, incarnée par l'Ecole Nationale de l'Administration (E.N.A.). Dans une perspective bourdieusienne, on pourrait ainsi s'interroger sur la reproduction des classes sociales permises par un tel système, les candidats à l'ENA devant se conformer à un certain *habitus* caractéristique de cette « noblesse d'Etat ». Cette phrase du rapport du jury de l'ENA est à cet égard révélatrice des critiques dont l'ENA est l'objet : « Ce n'est pas au concours lui-même qu'il faut demander d'aider à la constitution d'une administration dont les membres seraient d'origine diverse et non le monopole d'une région [i.e. Paris] et d'une certaine catégorie sociale se reproduisant elle-même » (1998)... On peut, dès lors, suspecter que cette

socialisation s'axe très largement autour d'une certaine façon de penser, i.e. de « raisonner »¹, et ce sont ces « techniques discursives » si propres au « cartésianisme administratif » de l'ENA, antichambre de la haute administration, qu'il s'agit ainsi de mettre en relief.

- Le plan et ses raisons :

Tout raisonnement doit nécessairement s'articuler autour d'un « plan », c'est inévitable. Or, précisément, il est révélateur que l'ENA soit accusée de privilégier un plan en deux parties : c'est en soi significatif de la probable existence d'un raisonnement-type propre à l'ENA et qu'il s'agit de repérer. L'idée d'un « plan » est aussi très significative à la fois de l'importance de l'importance accordée à la Raison (cf. en économie, le rationalisme et le centralisme de la « planification »), et d'une certaine rareté qu'il s'agit de contrecarrer (on ne planifie que quand on craint de manquer). Or, ces deux idées se vérifient pour l'ENA : cf. le crédit accordé à la « Raison étatique » et la rareté du temps imparti (2 parties = 10 minutes). Ainsi, tout plan, fut-il en trois ou quatre parties, du moment qu'il est institutionnalisé, peut être suspecté de « dogmatisme » (cf. la critique du plan en 3 parties : « thèse, antithèse, foutaise »). L'intérêt du plan en deux parties est d'obliger à la synthèse, à la densité & à la rigueur dans une perspective directement opérationnelle.

L'E.N.A. et le plan en deux parties : mythe ou réalité ?

- Le concours d'entrée & le plan en deux parties :

Les rapports des jurys des examens d'entrée révèlent une même exigence discursive, attendue au fil des ans, et cela malgré les dénégations récurrentes exprimées dans les préfaces des recueils d'épreuves rédigés par ces mêmes jurys : cf. « le concours d'entrée de l'ENA n'est pas un concours de brio où la forme doit l'emporter sur le fond » (ENA, 1960), ou encore : « toutes choses au monde ne s'écrivent pas en une introduction, deux parties et une légère conclusion terminée par une phrase longuement léchée » et « si trois parties semblent s'imposer, qu'on les mette » (ENA, 1960). Le rapport du jury de 1998 dénonce pour sa part les « excès de recettes de cuisine », et même « une certaine *taylorisation* des préparations qui doit être cassée » (ENA, 1998)...

- Les principaux principes du raisonnement attendu à l'ENA :

- **Une rigueur quasi-logique :** « à l'intérieur de chaque partie, les idées sont, trop fréquemment, exprimées en désordre, sans souci de rigueur logique » (ENA, 1980) ; « l'exigence de clarté et de rigueur est primordiale. (...) C'est la netteté des idées exposées qui compte » (ENA, 1987). En vérité, c'est un raisonnement de type « quasi-logique » qui est attendu : la position des prémisses en « déséquilibre symétrique » (Pierre Maclouf, 1994), puis l'équilibre des 2 parties, correspondant lui-même au souci de la cohérence générale de l'action publique en régime de rationalité a priori (Toulmin, 1958), la conception d'une politique spécifique devant nécessairement être insérée dans une politique générale garantissant l'unité du système d'action et l'équilibre global.
- **Un esprit d'analyse et de synthèse :** « L'équilibre de l'esprit d'analyse et de l'esprit de synthèse » (Association des anciens élèves de l'ENA, 1968) est ainsi requis et doit aboutir à une clarté de l'argumentation globale. Ce qui est clair est en effet évident.
- **Un objectif démonstratif :** « tout exposé doit suivre une logique de démonstration », en vue de « présenter clairement des résultats » (ENA, 1980). La conséquence est le caractère nécessairement « progressif » de l'argumentation : le schéma doit aller du général (2 arguments majeurs mis en tensions) au particulier. Mais il convient de souligner

¹ Une « argumentation socialisatrice » propre à l'ENA (Picon, 1992).

l'opposition cardinale qui existe entre les notions de démonstration et d'argumentation, et d'en déduire à une recherche de pseudo scientificité du discours administratif.

- **Une argumentation apparente** : Selon les notes personnelles d'un candidat à l'ENA (1984) citées par P. Maclouf : la « **problématique** » doit consister en « une contradiction qu'il s'agit de faire apparaître », dont découlent des « **propositions** ». De celles-ci naissent des « **arguments** » décomposables en « **raisonnements** (jugements successifs, développant un jugement plus général, chacun appelant un autre jugement) » puis des **preuves** « préalablement annoncées et définies ». Exemple d'une annonce problématisée du plan (sujet : *Les objectifs et les moyens d'une politique de revenus en France*): « malgré ses objectifs ambitieux, la politique de revenus est mal acceptée par le corps social et l'arsenal des moyens dont disposent les pouvoirs publics se heurte à une méconnaissance des revenus » (ENA, 1970).
- **Des raisonnements de type disjonctif (ou dilemmes)** : leur utilisation est en effet particulièrement adaptée à la tentative de maîtriser par le haut, au nom du bien commun, un ensemble de dynamismes sociaux émergents, et de faire entendre raison. Ex : le dilemme injustice / inefficacité.
- **Une structure charpentée** : « de 1965 à 1990, quel que soit le *topos* concerné, la figure obligée de la meilleure copie suppose la maîtrise du discours en deux fois 15 points², hiérarchisés et faisant symétriquement face à quinze autres dans un jeu de contradictions partielles » (Pierre Maclouf, 1994). Chaque phrase doit, de surcroît, être le résumé du développement qui suit. Enfin, tout développement doit comprendre une idée et un fait
- **Une prétention à l'universalité et à l'évidence** : L'évidence étant définie comme une « conception ferme d'un esprit pur et attentif, qui naît de la seule lumière de la raison » (Descartes, *Règles de la méthode*, III), c'est sa mise en lumière qui doit être l'objectif suivi.
- **Une argumentation inversable** : Les deux parties doivent pouvoir être inversées, mais la préférence doit être renvoyée vers la sphère gouvernementale (un discours anti-étatique est bien entendu à proscrire).

- La scolarité à l'ENA :

On retrouve ces principes dans les règles à respecter par les élèves de l'ENA. Par exemple, pour la rédaction du mémoire de stage, le directeur de l'ENA s'exprime ainsi : « (...) pour les différentes parties du travail, adoption d'un ordre d'exposition tel que chaque idée n'ait qu'une place, découle de celle qui la précède, et amène celle qui la suit (...) ; quant au style, la langue doit être sobre, claire, précise, élégante (...) ; **le principal souci doit être, en définitive, la recherche du mot juste** » (Rapport au Conseil d'administration, 1952).

L'argumentation dans le champ administratif: une « nouvelle rhétorique » ?

Cependant, comme le fait Pierre Maclouf, il s'agit d'envisager l'argumentation dans le champ administratif en tant qu'instrument d'analyse du discours général de l'Etat, car ces principes argumentatifs propres à l'ENA ne sont très probablement qu'une illustration d'une rhétorique administrative beaucoup plus étendue : « entre une copie du concours d'entrée à l'ENA, un rapport de stage d'élève de cette école, une note à l'attention d'un responsable d'administration centrale, un exposé dans une commission de travail (...) et, au niveau le plus élevé, un rapport d'un grand commis au Premier Ministre, il existe une communauté de structure discursive reposant sur les mêmes normes » (Pierre Maclouf, 1994). Le rapport du

² Deux parties à chacune desquelles correspondent 2 sous-parties, elles-mêmes subdivisées en 2 arguments dont chacun est validé par 2 éléments de preuve.

jury de l'ENA de 1998 souligne de même : « l'idée qu'il s'agit d'un concours d'une part et dont la sanction est le recrutement, ou non, d'un fonctionnaire appelé à servir l'Etat pendant quelques dizaines d'années est encore largement méconnue », « il faut adapter les candidats à des concours dont le contenu répondrait aux besoins de l'Etat et non l'inverse. Il ne faut pas en effet perdre de vue le but de l'ENA qui est de former des fonctionnaires efficaces et respectueux du droit ». De même, selon le rapport du jury de 1975 : « l'élève ne négligera pas l'apprentissage technique de son métier. S'il n'y a pas un *style administratif*, il y a un *langage* de l'Administration, qu'il faut posséder tant par écrit qu'oralement ».

L'enjeu est dès lors de se demander si l'on assiste à l'émergence d'une « nouvelle rhétorique » (Charles Perelman, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, 1958). Il semble en effet que l'on assiste de plus en plus, en ce qui concerne l'Administration, à un déplacement de l'unilatéral vers la justification des décisions face à des auditoires à la diversité croissante. L'Etat doit être capable de parler à tous de la même manière, i.e. d'argumenter du point de vue de cette généralité extérieure aux points de vue partiels. Or, « c'est en fonction d'un auditoire que se développe toute argumentation » (Charles Perelman). D'où la critique du « rationalisme d'Etat » et de la rigidité cartésienne des principes mis en lumière, qui permettent à l'administration de se réfugier derrière un voile imperméable et obscur.

Enfin, il faudrait insister sur l'importance de la référence juridique en matière d'argumentation administrative. En effet, « la raison ne détermine une œuvre juste qu'en vertu d'une notion préexistant dans l'esprit, et qui est une sorte de règle de prudence. Ecrite, on lui donne le nom de loi » (Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II), et le Droit est justement le type même d'un tel ordre nécessaire et prédéterminé.

Conclusion :

Le plan en deux parties inhibe-t-il toute recherche d'originalité ? On peut en douter. Il n'est qu'un principe de raisonnement comme un autre avec ses avantages (sa rigueur, son caractère synthétique, symétrique & opérationnel...) et ses inconvénients (son artificialité, son caractère aveugle...). Remettre en question l'existence d'une rhétorique administrative, c'est certes remettre en question la bureaucratie étatique, mais peut-on concevoir un Etat sans bureaucratie ? Avant tout, il ne faudrait pas trop vite conclure à une trop forte analogie entre rigueur et immobilisme.

De là, il n'y a plus qu'un pas avant d'aller jusqu'à affirmer, comme le jury de l'ENA dans son rapport de 1998, que « c'est à ce prix que l'on recrutera des fonctionnaires capables de faire face à l'imprévu voire à l'imprévisible, et à affronter une société qui ressemble de plus en plus, selon la formule de Montaigne, à une *branloire pérenne* ».